**PL 7053: „Lëtzebuerger NohaltegkeetsZertifikat fir Wunngebaier (LENOZ)“**

PROJET DE LOI portant introduction d’une certification de la durabilité des logements et modifiant la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l’aide au logement

La certification LENOZ d’un logement est facultative. Il est proposé d’introduire une aide financière pour l’établissement d’un certificat LENOZ, comme ce système de certification vise non seulement à promouvoir la durabilité des logements et réunit en un seul document un nombre important d’informations sur le logement certifié.

La certification LENOZ est également à la base des critères d'éligibilité pour le régime d'aides financières « PRIMe House ».

Une aide financière pour l’établissement d’un certificat de durabilité d’un logement peut être accordée au propriétaire du logement sous la forme d’une prime de 1.500 euros pour une maison unifamiliale et de 750 euros pour un logement dans un immeuble collectif, sans dépasser les coûts effectifs de l’établissement du certificat à supporter par le propriétaire du logement.